

nistre. Je n'aimerais pas appliquer à ce dernier les épithètes dont s'est servi l'honorable représentant de Welland à propos des assertions faites par l'honorable représentant de Portage-la-Prairie, mais je dois dire que j'ai ressenti l'injure. A tout événement, qu'il me soit permis de dire que mon discours roulera sur un autre aspect de la même question, celui qui se rattache avant tout à l'exercice de la haute main par le Parlement sur la dépense des deniers publics, principe qu'a prôné avec tant d'éloquence mon honorable ami de Welland. Suivant l'exemple de mes aïeux, les ancêtres de mon honorable ami ont combattu pour ce noble principe au triomphe duquel le grand Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, a consacré sa vie. Laissez-moi vous dire que si j'avais vu le jour dans la Nouvelle-Ecosse et si je cherchais à défendre le principe qu'affiche aujourd'hui le Gouvernement, je m'attendrais à voir l'ombre de Joseph Howe sortir de son tombeau pour me punir, moi et mes partisans.

Je n'ai pas l'intention d'ajouter beaucoup au débat de ce soir. Lorsque j'ai voulu prendre la parole, avant cette heure, c'était, en partie, dans le but de citer un article relatif à cette question et qu'a publié un des principaux journaux d'Angleterre, et de soumettre cet écrit à l'étude des membres de cette Chambre et de la presse canadienne. Certains députés conservateurs ont dit ici même que nous étions demeurés réunis depuis quatre ou cinq mois, à ne faire autre chose que parler. S'il s'est jamais présenté une circonstance, depuis la Confédération, ou même sous l'union des deux Canadas, où une opposition a eu raison d'employer tous les moyens légitimes qui s'offraient à elle, au cours de débats parlementaires, à seule fin, non seulement d'exposer ses vues devant le Parlement, mais encore dans le but de prolonger le débat afin de gagner du temps pour constater le sentiment réel du public au Canada aussi bien qu'en Angleterre, c'est bien celle-ci. J'affirme, aujourd'hui, que nous devons à l'honorable chef de la gauche et à ses courageux et intelligents lieutenants qui ont soutenu ce débat jour par jour, semaine par semaine, jusqu'à ce moment, une dette de gratitude; j'ajouterai que les vues qu'ils ont exprimées ont reçu l'approbation des hommes d'Etat éclairés et non prévenus et de l'Angleterre et du Canada. L'attitude prise par le parti libéral, en demandant qu'on en appelât au verdict des électeurs sur cette grave question, a été commentée favorablement au Canada et en Angleterre. Lorsque nous, membres de la gauche, avons réclamé cet appel aux électeurs, nous n'avons reçu des membres de la droite d'autre réponse que celle-ci: Vous n'êtes pas sincères en exprimant ce désir d'élections générales. Le Gouvernement a un moyen facile de mettre notre sincérité à l'épreuve, et ce moyen c'est de dissoudre immédiatement

la Chambre. Nous accepterons les conséquences, quelles qu'elles soient, sachant que les principes inclus dans ce projet de loi affectent les droits que nous accorde la Constitution. Ainsi que le disait l'ancien ministre des Travaux publics (M. Monk) aux membres du Gouvernement, avant de donner sa démission de ministre, ce projet de loi dépasse la portée de la Constitution de notre pays et aucun Gouvernement, tout nouvellement arrivé, soit-il au pouvoir, n'a le droit d'ignorer la Constitution.

Certains honorables membres de la droite semblent croire que, parce qu'aux dernières élections, ils ont remporté la majorité des votes déposés, ils peuvent tout se permettre. Il y a, aujourd'hui, au Canada, des journaux conservateurs qui clament hautement que le Sénat qui, l'année dernière, a renvoyé à la Chambre le projet de loi relatif à l'amélioration des grandes routes avec une modification qui le rendait conforme à la Constitution, acceptera, cette année, ce projet de loi dans la même forme. J'ignore ce que fera le Sénat, mais je dis qu'aujourd'hui, il lui incombe de remplir le même devoir que celui qu'il lui a fallu accomplir à la dernière session. Jamais on n'a envoyé ici de majorité avec mission d'ignorer les principes fondamentaux de la Constitution. Peu importe que cette majorité soit ou non considérable, peu importe qu'elle date d'un an, de deux ou de cinq ans après les élections, la Constitution reste toujours intacte. On ne peut la modifier qu'avec le consentement unanime et l'action conjointe de toutes les législatures du Canada.

Je lirai maintenant à la Chambre un article qu'a publié l'une des feuilles les plus importantes de l'empire britannique, le "Manchester Guardian", la veille du jour où la clôture a été introduite dans cette Chambre par le très honorable premier ministre. Voici cet article:

L'animosité de parti se donne au Canada un cours plus libre que celui qu'on n'a eu l'occasion de constater depuis l'établissement de la Confédération, et tous les véritables Anglais doivent être affligés d'apprendre que la cause de toute cette acrimonie est le projet de contribution de dreadnoughts à la marine de guerre anglaise. Que l'Angleterre soit en dehors de ces discussions de partis politiques au Canada, c'est préférable pour elle aux trois dreadnoughts, car tout le secret de l'unité impériale est que l'attachement à l'Angleterre soit le bien commun de tous les partis et la possession exclusive d'aucun d'eux. A l'heure actuelle, les deux partis politiques s'accordent quant au principe de la contribution; ils diffèrent d'avis seulement sur la forme à lui donner. Mais il est très regrettable que l'une des deux politiques navales—celle de M. Borden—soit soumise au peuple canadien comme ayant sur l'autre la préférence de l'amirauté britannique. L'opinion canadienne ressent vivement tout ordre ou ingérence du gouvernement anglais dans les matières qui sont de la compétence du Canada